

Encadrement de la Jeunesse au sein des structures d'animation et de production.

Les structures d'animation et de production les plus appropriées pour "programmer et réaliser l'intégration de la jeunesse dans le cadre du développement national" nous paraissent, et c'est notre orientation que nous ne cessons d'améliorer, être la formation dans ses divers aspects tels que détaillés dans la première mission en matière de jeunesse, ensuite l'encadrement de la jeunesse au sein d'organisations à vocation coopérative dénommées les groupements socio-économiques (G.S.E.) .

Les objectifs de la Mission n°II s'articulent autour de ces G.S.E. que l'on retrouve tant chez les mouvements de jeunesse que chez les jeunes non adhérents à ces mouvements. Nous avons d'ailleurs souligné la constance de ces deux préoccupations dans les différents messages du Chef de l'Etat, lesquelles sont la formation de la jeunesse non scolarisée et son encadrement au sein de coopératives de production, de distribution et de consommation. Ces deux leitmotivs de notre action tendent à ne plus se différencier nettement et nous nous efforçons, comme nous le verrons dans la description de notre III^e Mission traitant de l'intégration des programmes, d'intégrer la formation et l'encadrement dans un unique et vaste programme, bien sûr à plusieurs volets, mais qui s'interpénètrent.

C'est ainsi que nous retrouverons la formation partout, celle des cadres des membres des G.S.E., de jeunes dans les Centres de formation qui accueilleront petit à petit des jeunes issus des G.S.E. et qui s'y réintègrent après leur passage aux Centres de Formation, qui sont appelés à évoluer vers des centres de perfectionnement et de recyclages de la jeunesse. Il est de coutume en de telles circonstances d'exprimer les objectifs en termes d'effectifs à attendre, dans notre cas il s'agit de jeunes à former et à encadrer au sein des G.S.E.. Mais il nous semble très audacieux, presque utopique, - notre bilan pour le 2^e Plan Quinquennal est fort éloquent - de projeter des effectifs assez élevés à atteindre, compte tenu de nos moyens propres fort limités et que nous tablons beaucoup sur l'aide extérieure. Nous préférons donc nous passer pour cette fois de ces beaux chiffres ronds et prétentieux, et nous dépenser pour atteindre le plus de jeunes possibles; les chiffres seront finalement établis au moment du bilan au terme du III^e Plan Quinquennal.

Objectifs à atteindre :

1. Rentabiliser les activités des G.S.E.

Dans la description de notre situation de départ, nous avons explicité la philosophie des G.S.E., les objectifs, les faibles moyens dont ils disposent, et la litanie de problèmes auxquels ils sont confrontés. Dans le passé, nous insistions beaucoup plus sur le nombre de G.S.E. de façon que l'une des façons d'évaluer le rendement des encadreurs était le nombre des G.S.E. recensés dans leurs Communes respectives. Nous avons donc privilégié la quantité au détriment de la qualité.

Le résultat de cette politique n'a pas entraîné à se montrer, la prolifération de G.S.E. peu viables a été suivie, assez rapidement, de la dissolution de bon nombre d'entre eux, tombant de 1761 en 1976 à 1483 G.S.E. en 1980.

Forts de cette leçon, nous allons rectifier notre tir, en nous efforçant de viser beaucoup plus la qualité que la quantité. C'est ainsi que nous comptons procéder par étapes successives, en renforçant deux ou trois Groupements Socio-Economiques par Commune et par an ;

ce qui nous amènera à 100 ou 150 G.S.E. solides et prospères au bout de la période quinquennale. Ceci ne signifie pas évidemment que nous laisserons tomber les autres G.S.E. existants, mais nous concentrerons beaucoup plus nos efforts et nos moyens sur les premiers.

Programmes envisagés

a) Revitaliser les services préfectoraux et communaux de l'encadrement de la jeunesse.

- Trouver des solutions adéquates à leurs problèmes majeurs et notamment au manque de moyens de déplacement, de matériel technique, à l'irrégularité de leur traitement...
- Réinstaurer la collaboration entre les deux niveaux locaux de l'encadrement (préfecture et commune).
- Informer et associer les encadreurs à la préparation et l'exécution des projets et programmes exécutés dans leurs circonscriptions
- Assurer la formation permanente sous forme de séminaire, de stages, de fourniture d'une documentation appropriée à leur service et de réunion avec les autorités du Ministère.

b) Formation et recyclage des membres des G.S.E.

Donner des notions suffisantes aux responsables des G.S.E. sur la conduite de leurs activités, sur la gestion...

La formation se fera tant au niveau des Communes que dans les Centres de Formation comme celui de BUTAMWA.

c) Orientation des Jeunes dans le choix des activités tant en milieu rural qu'en milieu urbain :

1. Enquêter d'abord sur les possibilités d'emplois des jeunes :
 - en milieu rural, circuits agro-pastoraux, artisanat (vannerie, poterie....) et commerce.
 - en milieu urbain: atelier de production et de réparation, commerce ambulancier, (les kiosques...).
2. Inciter la production artisanale dans les zones où les terres cultivables se raréfient en examinant d'abord les potentialités locales et les possibilités d'écoulement des produits.
3. Suivre de près et tirer profit du projet de soutien aux activités du secteur non structuré (étude menée par le Ministère du Plan à KIGALI).

d) Soutien matériel, financier et humain aux G.S.E.

- Aider les G.S.E. à planifier leurs activités (essentiellement par les encadreurs).
- Aider les G.S.E. en fournissant un complément de matériel de production.
- Soutenir les G.S.E. dans la commercialisation de leurs produits.

2. Extension de la formule des Chentier des jeunes

Quand les projets sont bien préparés et exécutés avec minutie, cette formule s'avère très efficace parce qu'elle associe la formation et l'encadrement au sein des G.S.E. d'un nombre important de jeunes.

L'objectif sera d'étendre ce projet à 20 Communes au moins à la fin du 3^e Plan Quinquennal, touchant ainsi plus de deux cents G.S.E., si nous comptons un G.S.E. par secteur.

ORGANISATION DU II^{ème} SEMINAIRE NATIONAL DES RESPONSABLES DE LA JEUNESSE

1. GENESE

Le Premier Séminaire National des Responsables des Projets en faveur de la Jeunesse a eu lieu en décembre 1975 et avait pour objectif de donner une ligne de conduite au Ministère de la Jeunesse et des Sports alors âgé de 2 ans et aux Organismes non Gouvernementaux qui oeuvrent pour la Jeunesse. Les recommandations arrêtées lors de ce Séminaire ont été reprises dans le II^{ème} Plan de Développement Economique, Social et Culturel 1977-1981 et ont guidé jusqu'à ce jour l'action du Ministère sur le terrain.

En 1981, le Ministère de la Jeunesse et des Sports, face à l'aggravation du problème de l'emploi de jeunes, a initié une étude approfondie pour mettre au clair les différentes possibilités d'utiliser, au développement du pays, l'imagination créatrice et la force de travail des jeunes. La première partie de l'étude a été effectuée en septembre 1981 sous la conduite de Monsieur GUY BEDARD, Sociologue Canadien, en collaboration avec l'Agence de Coopération Culturelle et Technique et avait pour objectifs de circonscrire le problème dans son ensemble et de tracer le profil des étapes subséquentes de réflexion.

La seconde partie, en cours d'exécution, consiste dans les échanges d'idées, entre jeunes eux-mêmes d'abord et ensuite entre les adultes responsables d'activités de jeunes dont les échanges reprendront et tiendront compte des recommandations des jeunes. C'est ainsi que le Ministère a organisé au cours du mois d'août 1982 cinq colloques régionaux des jeunes pour recueillir leurs avis sur leurs propres problèmes, et organisera du 23 au 27 novembre 1982 un Séminaire National des Responsables de la Jeunesse pour fixer, encore une fois, une politique de formation et d'encadrement et déterminer les objectifs à atteindre au cours du III^{ème} Plan Quinquennal 1982-1986.

2. OBJECTIFS

Le problème à débattre se présente dans les termes suivants :

- Le Ministère de la Jeunesse et des Sports gère une quarantaine de Centres de Formation des Jeunes fonctionnant sur le mode des CERAR et quelques 1.200 groupements socio-économiques des jeunes éparpillés dans le pays.

Il se pose le problème d'emploi ou de reclassement des jeunes formés dans ces centres d'une part celui de l'encadrement des jeunes déjà employés dans ces groupements d'autre part.

- Le Ministère touche actuellement environ 5 % de la population totale qu'il devrait encadrer; ceci signifie qu'il y a une faille à identifier et à corriger dans sa méthode de recherche, ~~d'appui et de planification.~~

Le IIème Séminaire National des Responsables de la Jeunesse aura donc pour objectifs :

- L'analyse et l'avaluation des programmes de formation et d'encadrement actuels;
- La définition d'une politique commune de formation pour tous les Centres et d'encadrement de la Jeunesse;
- La définition des objectifs concrets dans le cadre de cette politique et en rapport avec l'année 1985 baptisée "Année Internationale de la Jeunesse";
- La détermination du mode d'exécution de ces objectifs à tous les niveaux.

3. PARTICIPANTS

Sont invités à ce Séminaire 120 délégués dont :

- Les 42 Directeurs de Centres de Formation de la Jeunesse;
- Les Encadreurs Régionaux et Sous-Régionaux de la Jeunesse et des Sports;
- Les Responsables des Mouvements et Associations de Jeunesse;
- Les Ministères et établissements publics dont l'action a un rapport avec les Jeunes;
- Les Organismes non-Gouvernementaux oeuvrant pour la Jeunesse;
- Les personnalités connues pour leur ouverture aux préoccupations de la Jeunesse.

4. DATES ET DUREE

Le Séminaire se tiendra au Centre National de Pastorale St Paul du 23 au 27 novembre 1982. L'ouverture aura lieu le 23 à 16h00 et la clôture le 27 à 11h00.

Trois journées pleines seront consacrées aux conférences, travaux d'ateliers, discussions et confrontations de solutions.

Le Ministère de la Jeunesse et des Sports prendra en charge les frais de voyage des participants, une partie de leurs frais de séjour à KIGALI ainsi que les charges relatives au bon déroulement du Séminaire.

5. FINANCEMENT

	<u>MI JEUNESPORTS</u>	<u>CANADA</u>
1. Logement et repas : 3.000 F x 100 prs. x 5 jrs	! 750.000	! 750.000
2. Indemnités (jetons de présence) 600 Frs x 150 prs. x 5 jrs.	! !	! !
3. Transport - Frais de voyage des participants	! 450.000	! !
2.000 Frs x 100	! 200.000	! !
- Bus de service en 5 jrs x 50.000	! 250.000	! !
- Essence pour MINIBUS du Ministère	! !	! !
600 l x 70	! 42.000	! !
4. Secrétariat	! 500.000	! !
5. Location locaux	! 100.000	! !
6. Réception à la clôture	! 200.000	! !
7. Frais divers	! 100.000	! !
	<hr/> ! 1.592.000	<hr/> ! 750.000

Le Ministère de la Jeunesse et des Sports demande à l'Ambassade du CANADA à KIGALI de lui fournir 50 % des coûts du logement et des repas des Séminaristes soit 750.000 FRW ou environ 10.000 \$ CAN.

Fait à Kigali, le 12/11/1982